

FIGURES FUTUR 2008 - CONCOURS INTERNATIONAL D'ILLUSTRATION - RÈGLEMENT COMPLET

FIGURES FUTUR, 11^e ÉDITION

Le but du concours FIGURES FUTUR est de permettre à des illustrateurs débutants de proposer des travaux originaux et des nouvelles lectures d'œuvres imposées. Les critères de sélection des œuvres en compétition privilégient les expressions artistiques qui tentent d'induire de nouveaux rapports texte/image et les créations qui proposent un regard personnel, singulier et novateur. Ce concours constitue également un espace de confrontation et de réflexion entre artistes de tous les continents.

I) THÈME DU CONCOURS 2008 : L'ARAIGNÉE ANANSI

L'Araignée Anansi est un héros de mythes et contes originaires de l'Afrique de l'Ouest, que l'on retrouve également dans les contes de la Caraïbe anglophone, au Curaçao et au Surinam, en Guyane...

Chaque participant choisira d'illustrer soit l'un des deux contes suivants :

A) Anansi et la mort (Conte des Boni de la Guyane)

B) Pourquoi on trouve toujours les araignées aux coins des plafonds ? (Conte Ashanti)

Soit :

C) Tout autre conte mettant en scène l'araignée Anansi (dit aussi Kenndeoua, Syi.....). Dans ce cas, le texte choisi, en anglais ou en français, devra obligatoirement être joint aux images

Les deux textes proposés et quelques pistes bibliographiques sont consultables sur www.salon-livre-presse-jeunesse.net

II) JURY ET PRIX

Le jury, composé de professionnels de l'image, sélectionne une quarantaine de candidats et décerne à l'un d'entre eux le **Prix Figures Futur 2008, doté d'une bourse de 7500 euros**. L'illustration primée est également éditée en carte postale (200 exemplaires remis au lauréat).

Le prix sera remis le vendredi 28 novembre 2008 à 19h au Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis à Montreuil.

Trois autres prix sont également décernés par les visiteurs : enfants, médiateurs et grand public. Ils seront proclamés le lundi 1er décembre 2008 à 17h au Salon du livre et de la presse jeunesse. Les trois images primées seront aussi éditées en cartes postales (200 exemplaires remis aux lauréats).

III) SONT ADMIS À PARTICIPER

Tous ceux qui se destinent à l'illustration ou débutent dans la profession et notamment :

- * Les étudiants et diplômés d'écoles d'art
- * Les illustrateurs ayant publié moins de 4 livres
- * Les illustrateurs collaborant à la presse depuis moins de 3 ans
- * Les autodidactes

IV) COMMENT PARTICIPER ?

A) Illustrations

Chaque candidat doit impérativement proposer au concours une couverture et une double page illustrant le texte choisi.

Taille de chacun de ces deux éléments : 40 x 60 cm maximum

Toutes les formes narratives sont acceptées (illustration, bande dessinée, photo...) La technique et le support sont libres.

Il est préférable d'envoyer des illustrations originales. Dans les cas de travail en numérique des tirages sur papier sont acceptés.

B) Multimedia

Chaque candidat envoie un seul CD, DVD ou fichier mail contenant les fichiers aux formats usuels.

Le candidat doit joindre à ses travaux un story-board complet pour permettre au jury d'évaluer sa capacité à illustrer le texte dans son entier.

V) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer, chaque candidat doit impérativement s'inscrire, via le formulaire en ligne sur le site www.salon-livre-presse-jeunesse.net, dès que possible et au plus tard le 7 septembre 2008.

L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à réception des travaux.

Au cas où le candidat ne pourrait avoir accès à Internet, et à titre exceptionnel, le règlement complet, ainsi que la fiche d'inscription pourront être envoyés par courrier sur simple demande.

VI) RÉCEPTION DES ŒUVRES

Date limite de réception des travaux : 9 septembre 2008

A) Pour être accepté, chaque dossier doit comporter

- Les illustrations et travaux avec au dos le nom, prénom du candidat et le numéro d'inscription attribué.
- Un story-board
- La fiche d'inscription remplie en caractères romains

- Un curriculum vitae complet

Important : Les coordonnées et les informations bio-bibliographiques figureront dans le catalogue en cas de sélection

B) Envoi des dossiers

- **Par la poste** (en envoi simple ou recommandé)

- **Par une société d'envois express**

Les candidats doivent acquitter l'ensemble des frais d'expédition, de livraison et de douanes. Le CPLJ-93 ne réglera aucun frais à l'arrivée et refusera tout envoi nécessitant un paiement.

Dans le but de faciliter les formalités de douane, mentionner sur l'envoi :

« illustrations sans valeur commerciale »

- **Déposé aux bureaux du CPLJ-93, exclusivement sur rendez-vous**

(Les bureaux seront fermés du 31 juillet au 18 août, aucune œuvre ne pourra être réceptionnée).

VII) EN CAS DE SÉLECTION

A) Assurance : Le CPLJ-93 assure les travaux jusqu'à la fin juillet 2010.

B) Cession de droit

Les participants cèdent leur droit sur les images sélectionnées au CPLJ-93 et l'autorisent, sans aucune restriction ou demande de participation financière, à présenter leurs œuvres dans une exposition en France et à l'étranger à reproduire leurs illustrations dans le catalogue de l'exposition, dans celui du Salon, sur son site Internet, pour la réalisation d'une éventuelle copie photographique de l'exposition, ainsi que sur les affiches, invitations et tracts annonçant les différentes présentations de l'exposition et dans les articles de presse ou émissions de télévision en rendant compte. Les primés autorisent de même le CPLJ-93 à réaliser des cartes postales à partir des leurs images.

Toute autre utilisation des illustrations fera obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteurs.

C) Promotion des illustrateurs sélectionnés

Une exposition des illustrations sélectionnées sera présentée **du 26 novembre au 1er décembre 2008** au 24^e Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. Le CPLJ-93 prend en charge l'encadrement des œuvres et réalise les cartels. L'exposition circulera ensuite en France et à l'étranger jusqu'à la fin juin 2010.

Un catalogue en couleur, en français et en anglais, avec pour chaque candidat une image et une notice biographique et bibliographique. Les travaux multimédias sélectionnés seront en outre consultables sur Internet.

Ouvrage offert aux éditeurs et aux journalistes et diffusé en librairies.

Deux exemplaires remis aux candidats sélectionnés.

D) Restitution des œuvres

En juillet 2010, les travaux seront réexpédiés par la poste dans l'emballage d'origine (prévoir un emballage permettant ce retour).

VIII) EN CAS DE NON SÉLECTION

A) Assurance : Les illustrations non retenues seront assurées jusqu'au 1er mars 2009

B) Restitution des œuvres

Les œuvres devront être reprises par leur auteur ou une personne munie d'une procuration au Salon du livre et de la presse jeunesse, pendant six jours (26 novembre - 1er décembre 2008) de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Après le Salon, elles pourront être récupérées au CPLJ-93 avant le 1er mars 2009, sur rendez-vous exclusivement (+33 1 55 86 86 57 ou figuresfutur@slpj.fr).

Jusqu'à cette date, les illustrations pourront également être réexpédiées aux frais des candidats dans leur emballage d'origine (prévoir un emballage permettant ce retour). Le coût de réexpédition et les modalités de règlement seront communiqués aux candidats à l'annonce des résultats.

A partir du 1er mars 2009, aucune illustration ne pourra être restituée.

Important : La participation au concours Figures Futur implique l'acceptation sans réserve du règlement complet et des décisions, irrévocables, du jury.

ADRESSE

Figures Futur 2008

Centre de promotion du livre de jeunesse-Seine-Saint-Denis
3 rue François-Debergue
93100 - Montreuil - France
Tél. : +33 1 55 86 86 57/ Fax +33 1 48 57 04 62
Email : figuresfutur@slpj.fr
Responsable : Denis-Luc Panthin